
**Annexe relative aux services sans fil
Modalités et conditions**

La présente Annexe à votre Contrat de commerçant Moneris (le « **Contrat** ») contient les modalités et conditions supplémentaires qui s'appliquent si nous vous offrons les services sans fil (au sens donné ci-dessous). Les termes utilisés aux présentes sans y être définis auront le sens respectif qui leur est donné dans le Contrat. Veuillez vous assurer de lire attentivement la présente Annexe, puisque votre acceptation de ses modalités et conditions aura lieu au moment où vous utilisez pour la première fois les services sans fil. Pour dissiper tout doute, la présente Annexe fait partie du Contrat et demeure assujettie à toutes les autres modalités et conditions applicables du Contrat. En cas d'incompatibilité entre les modalités et conditions de la présente Annexe et tout autre disposition du Contrat, les modalités et conditions de la présente Annexe régiront les services sans fil. Nous pouvons modifier la présente Annexe en tout temps en vous en avisant conformément au Contrat. Votre utilisation continue des services sans fil après cet avis constitue votre acceptation de toute modification, toute mise à jour ou tout autre supplément de la présente Annexe.

DÉFINITIONS

La liste suivante énonce les définitions qui vous aiderons dans la compréhension de la présente Annexe.

« **Emploi non autorisé** » s'entend de tout emploi abusif ou frauduleux ou de tout emploi que nous ou notre transporteur sous-jacent n'aurons pas autorisé.

« **Exigence juridique** » s'entend de toute loi, de tout règlement, statut, code, ordonnance, directive, ligne directrice, décision, jugement, règle, norme, exigence, politique ou jugement qui nous soit applicable ou qui soit applicable à notre transporteur sous-jacent.

« **Réclamation** » s'entend de toute réclamation, demande, responsabilité, dommage, perte,

poursuite, action, enquête, procédure ou cause d'action et de tous frais ou dépenses y afférent, notamment les honoraires et déboursés d'avocats.

« **Réseau** » s'entend du réseau de services sans fil fourni par notre transporteur sous-jacent, ce qui comprend : le système mondial de communications mobiles (GSM); le service général de paquets radio (GPRS); l'accès multiple par répartition en code (AMRC); l'accès haute vitesse par paquets (HSPA); le service de données évoluées pour Évolution GSM (EDGE); le réseau cellulaire numérique de deuxième génération (2G); le réseau cellulaire numérique de troisième génération (3G); et le réseau cellulaire numérique de quatrième génération, technologie d'évolution à long terme (4G LTE).

« **Services sans fil** » s'entend des services de communications sans fil que nous ou notre transporteur sous-jacent fournissons pour être utilisés en lien avec les terminaux sans fil.

« **Terminal sans fil** » s'entend de l'appareil de traitement des paiements au point de vente à longue portée que nous vous louons et qui est alimenté par une pile.

« **Zones desservies** » s'entend des secteurs géographiques où sont disponibles, de temps à autre, les services sans fil.

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 Services sans fil

Vous convenez que les services sans fil sont fournis sous réserve de ce qui suit :

- a) Les services sans fil sont uniquement disponibles lorsque les terminaux sans fil se trouvent dans la plage d'exploitation du réseau.

- b) Les services sans fil et/ou de transmission de données au moyen du réseau peuvent, à tout moment, être temporairement refusés, interrompus, involontairement retardés ou encore limités à cause de :
- limitations se rapportant au réseau;
 - limitations au niveau de la transmission à cause de facteurs atmosphériques, topographiques ou autres qui sont hors notre contrôle ou de celui de notre transporteur sous-jacent;
 - modifications de l'équipement, l'entretien, les mises à jour, les relocalisations, les réparations et autres activités similaires nécessaires pour l'exploitation adéquate ou améliorée des services sans fil; ou
 - faibles piles, système surexploité, déplacement à l'extérieur de la zone desservie et des lacunes dans la couverture à l'intérieur de la zone desservie.
- c) Nous et notre transporteur sous-jacent n'offrons aucune garantie, qu'elle soit expresse ou tacite, quant aux services sans fil, y compris toute garantie implicite de qualité marchande ou d'adaptation à un usage particulier, ni nous ou notre transporteur sous-jacent ne garantissons l'absence d'interruption des communications utilisant les services sans fil ou le réseau.
- d) Notre transporteur sous-jacent n'est pas responsable et ne garantit pas la protection et le secret des communications ou des données transmises au moyen du réseau ou en utilisant les services sans fil.
- e) Notre transporteur sous-jacent ne peut être tenu responsable de tout contenu, demande ou service qui vous sont transmis ou offerts par l'entremise des services sans fil ou du réseau.
- f) Les services sans fil feront l'objet de modifications, d'ajouts et de suppressions
- ainsi que le déterminera notre transporteur sous-jacent de temps à autre.
- g) Vous ne pouvez avoir accès au service pour abonnés itinérants au moyen du réseau de notre transporteur sous-jacent que de manière accessoire à votre utilisation des services sans fil au Canada. Notre transporteur sous-jacent, à sa seule discrétion, aura le droit de temps à autre et à n'importe quel moment de limiter les services d'itinérance, ou encore d'ajouter, de modifier ou de supprimer des zones couvertes par le service d'itinérance. Vous serez responsable de l'ensemble des frais reliés à l'itinérance, lesquels vous seront facturés séparément et seront soumis aux limitations et conditions de service du (des) transporteur(s) sous-jacent(s) fournissant lesdits services d'itinérance.
- h) Vous ne possédez aucun droit de propriété sur les codes ou les codes d'identification que nous vous émettons ou qui vous sont émis par notre transporteur sous-jacent ou qui sont reliés à vous ou à n'importe lequel des terminaux sans fil que vous utilisez. Nous ou notre transporteur sous-jacent pouvons modifier en tout temps lesdits codes et codes d'identification.
- i) Les services sans fil n'incluent pas de services téléphoniques ou de services de messagerie SEMC.
- j) La carte SIM ne peut être utilisée qu'au seul terminal sans fil dans lequel elle est installée et dans aucun autre dispositif sans fil. Elle peut être uniquement utilisée en lien avec les services de traitement de cartes que nous vous fournissons.
- k) La carte SIM peut fonctionner, moyennant des frais, dans des dispositifs sans fil autres que le terminal sans fil dans lequel la carte SIM est installée. Vous êtes responsable de tous les frais engagés relativement à la carte SIM, notamment les frais pour services non autorisés tels que les services téléphoniques et les services de messagerie SEMC.

- l) Advenant l'adoption ou la modification d'une exigence juridique par une personne ou un organisme gouvernemental, la présente Annexe sera réputée avoir été modifiée de sorte à être conforme auxdites exigences, tout en respectant la forme, l'objet et le but de la présente Annexe.
- m) Advenant l'augmentation des coûts des services sans fil de notre transporteur sous-jacent à cause d'une exigence juridique, nous pouvons, après vous en avoir avisé, augmenter les frais de location du terminal sans fil afin de refléter la hausse desdits coûts.
- n) Notre transporteur sous-jacent peut divulguer tout renseignement vous concernant à :
- un autre transporteur de télécommunications ou à une autre personne fournissant des services à un transporteur de télécommunications, étant entendu que les renseignements doivent être utilisés pour la prestation des services sans fil ou pour leur fourniture efficace ou rentable et que la divulgation a lieu sur une base confidentielle, les renseignements visés étant uniquement utilisés dans le but énoncé;
 - un agent dont les services ont été retenus par notre transporteur sous-jacent dans le but de percevoir les soldes impayés que nous lui devons ou d'exécuter d'autres fonctions administratives pour le compte de notre transporteur sous-jacent, étant entendu que les renseignements sont uniquement communiqués à ces fins;
 - une entreprise fournissant aux clients des services de téléphonie ou des services reliés au répertoire téléphonique, étant entendu que les renseignements requis le sont dans ce but-là et leur divulgation a lieu sur une base confidentielle, les renseignements visés étant uniquement utilisés dans le but énoncé;
- un organisme chargé de l'application de la loi si notre transporteur sous-jacent a des motifs raisonnables de croire que vous êtes impliqué dans des activités illégales; ou
 - une autorité publique ou à l'un de ses agents si, de l'avis raisonnable de notre transporteur sous-jacent, il appert qu'il existe un danger imminent pour la vie ou la propriété qui peut être évité ou minimisé en divulguant les renseignements.
- o) Les services sans fil sont fournis à vous uniquement. Vous êtes seul responsable de leur utilisation. Vous convenez de vous conformer en tout temps aux lois, à toute modalité, condition, règle, politique, procédure et particularité technique relative aux services sans fil ainsi que nous ou notre transporteur sous-jacent vous les aurons fourni ou mis à jour de temps en temps.
- p) Vous ne pouvez pas utiliser (ni permettre quiconque d'utiliser), directement ou indirectement, les services sans fil, le réseau ou les terminaux sans fil pour un emploi non autorisé, notamment pour :
- tenter ou assister une personne dans sa tentative d'accéder, d'altérer ou d'interférer avec les communications, ou les renseignements portant sur un autre utilisateur du réseau ou des services sans fil;
 - saboter le réseau ou s'y connecter sans autorisation;
 - recourir ou assister une personne à recourir à des stratagèmes, à faire de fausses représentations, à utiliser un dispositif de crédit truqué ou tout autre moyen ou dispositif frauduleux en rapport avec les services sans fil;
 - utiliser les services sans fil de manière à nuire à la qualité des services sans fil, à perturber la capacité de notre transporteur sous-jacent à fournir lesdits services ou à perturber

l'utilisation de ces services par d'autres usagers;

- utiliser les services sans fil pour acheminer des informations de nature obscène, salace, abusive, lubrique ou illégale;
- porter atteinte à la vie privée de personnes, recueillir ou stocker des données personnelles sur d'autres utilisateurs, harceler ou poursuivre autrement une personne ou une entité, porter atteinte à des mineurs, utiliser, posséder, afficher, télécharger en amont, transmettre, diffuser ou rendre autrement disponible du matériel à caractère ou au contenu obscène, blasphématoire ou pornographique qui soit illicite, menaçant, abusif, diffamatoire, trompeur ou autrement offensant, inconvenant ou en violation des droits d'auteur ou d'autres droits de propriété intellectuelle, inciter à la haine, ou afficher, télécharger en amont, transmettre, diffuser ou autrement rendre disponible des informations inconvenantes, notamment les transmissions qui constituent ou qui encouragent des comportements pouvant constituer des actes criminels, engager la responsabilité civile ou enfreindre des lois, ordonnances ou règlements municipaux, provinciaux, fédéraux ou internationaux;
- prendre part à des activités illégales;
- accéder à un ordinateur, à un logiciel, à des données ou à tout autre matériel confidentiel, protégé par les droits d'auteur ou les brevets appartenant à une autre personne, sans qu'elle en ait connaissance et sans son consentement, ou utiliser des outils mis au point pour en faciliter l'accès tels les « renifleurs de paquets »;
- télécharger en amont, afficher, publier, altérer, modifier, transmettre, reproduire, distribuer de quelque façon ou autrement rendre disponible des

informations, des logiciels ou tout autre matériel protégé par les droits d'auteur ou d'autres droits découlant de la propriété intellectuelle ou de contrats (tel une convention de non divulgation), ou des œuvres dérivées y associées sans la permission du titulaire ou du propriétaire du droit d'auteur;

- copier, distribuer, accorder une sous-licence ou autrement rendre disponible tout logiciel que notre transporteur sous-jacent ou nous-mêmes fournissons;
- altérer, modifier, reproduire ou saboter les services sans fil, le réseau, les terminaux sans fil, les codes d'identification des terminaux sans fil ou toute fonction ou composante des services sans fil, du réseau ou des terminaux sans fil qui ne doivent pas être altérés, modifiés, reproduits ou sabotés;
- limiter, bloquer ou interférer avec la capacité d'une personne à accéder, à utiliser ou à disposer des services sans fil, du réseau ou de tout dispositif ou équipement employé pour se connecter au réseau ou aux services sans fil, ou provoquer une surcharge inhabituelle du réseau, notamment en affichant, téléchargeant en amont, transmettant ou rendant autrement disponible des informations ou des logiciels contenant un compteur, un virus, un dispositif d'arrêt immédiat, un verrou, une clé, une bombe, un programme-ver, un cheval de Troie, une porte dissimulée ou toute autre caractéristique dommageable, limitative, destructrice ou affaiblissante; ou créer un seuil de trafic tel qu'il entrave la capacité d'autres personnes à envoyer ou à recevoir des informations, ou qu'il fasse en sorte de distribuer des courriels de masse ou non sollicités;
- interrompre des nœuds de réseaux fédérateurs ou des services du réseau ou autrement limiter, bloquer,

- interrompre ou entraver la capacité de notre transporteur sous-jacent à contrôler ou à fournir des services, des transmissions ou des données sans fil ;
- perturber le réseautage informatique ou le service de télécommunication d'un internaute, d'un système hôte, d'un transporteur ou d'un réseau, notamment par attaques de refus de services, en surchargeant un service, par des saisies incorrectes ou abus des privilèges du transporteur sous-jacent ou en tentant de provoquer un « plantage » du système-hôte;
 - utiliser les services sans fil, le réseau ou les terminaux sans fil dans un tout autre but que celui prévu à la présente Annexe;
 - revendre les services sans fil, fournir un accès Internet ou toute autre caractéristique des services sans fil à un tiers ou partager ou transférer les services sans fil;
 - contrefaire des en-têtes ou manipuler de toute autre façon les codes d'identification dans le but de masquer la provenance du contenu transmis par le réseau ou les services sans fil;
 - accéder à Internet par les services sans fil en utilisant des adresses IP autres que celles que nous ou notre transporteur sous-jacent vous avons assignées;
 - exploiter un serveur en lien avec les services sans fil notamment pour les courriels, les informations, les fichiers, les Gophers, telnet, le clavardage, le serveur Web ou des serveurs de configuration des hôtes, les dévideurs multimédia ou les forums interactifs à utilisateurs multiples; ou
 - balayer les ports de l'ordinateur d'une personne sans son consentement, ou utiliser des outils servant à faciliter ces balayages.
- q) En plus de tout autre droit de résiliation énoncé ailleurs à la présente Annexe, nous ou notre transporteur sous-jacent pouvons suspendre, annuler ou mettre un terme de façon permanente aux services sans fil, sans vous en aviser, si vous êtes impliqué dans une ou plusieurs opérations qui constituent un emploi non autorisé. En outre, nous pourrions vous facturer tout frais que nous ou notre transporteur sous-jacent aurons engagés relativement à la violation des conditions énoncées dans la présente partie, notamment les frais engagés pour s'assurer que vous vous conformerez à la présente partie.
- r) Vous êtes responsable de toute utilisation par des tiers ayant un accès direct ou indirect au réseau par votre entremise. Telle violation par un tiers sera réputée avoir été commise par vous, qu'elle ait eu lieu avec ou sans votre connaissance ou consentement. Vous serez seul responsable de faire cesser la violation et vous serez seul tenu responsable de toute perte, de tout dommage ou déboursé liés à l'utilisation par un tiers.
- s) Notre transporteur sous-jacent et nous-même nous réservons le droit de limiter, de modifier, de suspendre, d'annuler ou de mettre un terme de façon permanente à vos services sans fil si votre accès, utilisation ou connexion aux services sans fil ou au réseau nuisent ou préjudicient aux opérations ou à l'utilisation des services sans fil ou du réseau par d'autres.

1.2 Confidentialité

Conformément aux directives des décisions de télécom CRTC 2003-33, 2004-27 et 2005-15, nous assurerons la confidentialité de tous les renseignements que vous nous avez fournis uniquement par rapport aux Services sans fil conformément à la présente Annexe (les « renseignements sur les services sans fil »). Plus précisément, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, nous ne pouvons communiquer vos renseignements sur les services sans fil qu'après avoir obtenu votre consentement exprès par : (i) une confirmation écrite; (ii) une confirmation verbale vérifiée par un tiers indépendant; (iii) une confirmation

électronique au moyen de l'utilisation d'un numéro sans frais; (iv) une confirmation électronique par Internet; (v) un consentement verbal, lorsqu'un enregistrement audio du consentement est conservé par nous; ou (vi) un consentement obtenu par d'autres méthodes, pourvu qu'une preuve documentaire est créée de manière objective par vous ou par un tiers indépendant. Malgré ce qui précède, dans la mesure où les renseignements sur les services sans fil ou toute partie de ceux-ci doivent nous être fournis aux termes de votre FAC, le Contrat (ou toute autre Annexe qui s'y rattache) ou tout autre contrat intervenu entre vous et nous, les modalités et conditions applicables de ce FAC ou contrat à l'égard de l'utilisation de ces renseignements sur les services sans fil aura préséance et s'appliqueront.

2. RÉSILIATION ET MODIFICATIONS DES SERVICES SANS FIL

2.1 Résiliation

Notre transporteur sous-jacent ou nous-mêmes pouvons résilier sur-le-champ les services sans fil si :

- a) notre transporteur sous-jacent décide de ne plus exploiter le réseau ou qu'il ne nous fournit plus les services sans fil;
- b) des exigences juridiques nous y contraignent;
- c) vous être impliqué dans une ou plusieurs activités qui constituent un emploi non autorisé ou que vous ne respectez pas ou n'agissez pas conformément aux modalités et conditions de la présente Annexe; ou
- d) les services sans fil ne vous sont plus disponibles à cause d'une modification, d'un ajout ou d'une annulation par notre transporteur sous-jacent aux services sans fil, au réseau, à la plage de fonctionnement et/ou à la zone desservie.

2.2 Modifications des services sans fil

Nous pouvons, à notre seule discrétion, changer de technologie et/ou de transporteur sous-jacent pour vos services sans fil.

3. LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ; INDEMNITÉ; ABSENCE DE GARANTIE

3.1 Absence de lien

Vous reconnaissez et convenez expressément que vous n'avez aucun lien contractuel de quelque nature que ce soit avec notre transporteur sous-jacent et que vous n'êtes pas un tiers bénéficiant de quelque entente entre nous et notre transporteur sous-jacent. De plus, vous reconnaissez et convenez expressément que ni notre transporteur sous-jacent ni nous-mêmes ne faisons aucune déclaration et n'offrons aucune garantie quelles qu'elles soient et que nous n'avons pas de responsabilité en droit ou en équité ni quelque autre responsabilité de quelque nature que ce soit envers vous, sans égard à la nature de la poursuite, qu'elle porte sur la rupture de contrat, la garantie, la négligence, la responsabilité stricte ou autre.

3.2 Limitation de la responsabilité

- a) Ni notre transporteur sous-jacent ni nous-mêmes ne sommes responsables des coûts, pertes, dépenses, dommages ou de responsabilités de quelque nature, qu'ils soient directs, indirects, spéciaux ou accessoires, des pertes de profits ou de revenus, pertes de données, coûts du capital, coûts d'indisponibilité, coûts de biens et de services de remplacement ou pertes d'achalandage ou d'occasions d'affaires en lien avec la présente Annexe, avec les services sans fil, avec le réseau ou les terminaux sans fil, notamment :

- le défaut des services sans fil de fonctionner en tout temps; ou
- l'accès non autorisé par un tiers à des communications transmises sur le réseau, ou l'exhaustivité ou l'exactitude de ces communications;

que ces dommages soient prévisibles ou non.

- b) Ni notre transporteur sous-jacent ni nous-mêmes ne sommes responsables envers vous ou autrui de tout accident ou préjudice résultant de l'exploitation ou de la défaillance des terminaux ou des services sans fil.

3.3 Indemnité

- a) Vous devez indemniser, défendre et dégager de toute responsabilité notre transporteur sous-jacent et nous-mêmes ainsi que chacun de nos dirigeants, employés et agents respectifs contre toute réclamation portant sur :
- des dommages matériels, des préjudices physiques ou des décès causés par votre négligence ou faute intentionnelle;
 - le manquement de vos obligations énoncées aux présentes;
- et
- des libelles diffamatoires, des libelles verbaux, des violations de droits d'auteur, des préjudices physiques ou des décès, directement ou indirectement en lien avec la présente Annexe, le réseau, les services sans fil, ou l'usage correct ou abusif, le défaut d'utiliser ou l'incapacité d'utiliser les terminaux sans fil.
- b) La résiliation de la présente Annexe ou l'annulation des services sans fil ne met pas fin à la présente indemnité.